



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 16  
Date de la convocation : 7 décembre 2021

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR		PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
G. BOUDIER	X			M.FOUGERON	X		Pouvoir à L. PARREAU
L. PARREAU	X			J. DIOT	X		
N. MICHEL	X			D. MARTIN		X	
J-L MOREAU	X			N. AGOGUE	X		
A RIBEIRO	X			M. CAPRIOLI	X		
J. LAROUSSE	X			E. DODINET		X	Pouvoir à M. CAPRIOLI
M. RAMOND	X			J. LANDRY		X	
M. QUESNEY	X			E. BROSSARD	X		
A. POILLERAT		X		G. DABARD		X	
JL. ALLANIC	X						

Secrétaire de séance : Nadine MICHEL

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le TREIZE DECEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **44-2021 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le vote du budget primitif 2022 n'intervenant qu'après ouverture de l'exercice comptable, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dès ouverture de l'exercice, pour le cas où celles-ci ne feraient pas l'objet de crédits reportés

Le CGCT prévoit, dans son article L 1612-1 modifié, que l'Assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2021, soit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Chapitres	BP 2021	AUTORISATION (25%)
20-Immobilisations incorporelles	11 500.00 €	2 875.00 €
21-Immobilisations corporelles	220 000.00 €	55 000.00 €
23-Dépenses d'Equipement	367 530.42 €	91 882.61 €

**BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT :**

Chapitres	BP 2021	AUTORISATION (25%)
20-Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	12 500.00 €
21-Immobilisations corporelles	321 289.40 €	80 322.35 €
23-Immobilisations en cours	391 571.08 €	97 892.77 €

**DIT** que cette autorisation n'est valable que jusqu'au vote du budget primitif 2022

**45-2021 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Vu les certificats d'irrecouvrabilité du 13 octobre 2021 de la trésorerie concernant l'impossibilité de recouvrer les créances suivantes :

COMMUNE : 774.45 €

EAU / ASSAINISSEMENT : 87.77 €

EAU / ASSAINISSEMNT : 1 500.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE** les admissions en non-valeur présentées ci-dessus (compte 6541)

**46-2021 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE DE LA RUE DE LA POSTE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 3 AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

Suite au regroupement des écoles rue de la Poste, le conseil municipal souhaite engager des travaux pour l'aménagement de la rue de la Poste afin de sécuriser les flux de tous les usagers et notamment des élèves qui cheminent de la garderie à la cantine, la gestion du stationnement, l'enfouissement des réseaux aériens.

Le Maire expose à l'assemblée que les études préalables et les travaux relatifs à cette affaire sont éligibles à un soutien financier du Département du Loiret au titre du volet 3 (soutien à l'investissement d'intérêt communal).

Il rappelle que, conformément à l'article L1111-10 du Codes des collectivités territoriales, « la collectivité maitre d'ouvrage doit apporter une participation minimale de 20% du montant total des financements accordés par des personnes publiques au projet soutenu. »

Vu le détail estimatif réalisé en collaboration avec Cap Loiret et la CAUE, et approuvée par la commission Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
MONTANT DES TRAVAUX	248 400.00 € HT		
<i>Stationnement et voirie</i>	<i>162 000.00 € HT</i>		
<i>Assainissement</i>	<i>86 400.00 € HT</i>		
<i>Géomètre:</i>	<i>3 000,00 € HT</i>	DETR 40%	115 078.40 € HT
<i>Maîtrise d'œuvre (12%) :</i>	<i>29 808,00 € HT</i>		
<i>Bureau de contrôle (1%) :</i>	<i>2 484,00 € HT</i>		
<i>SPS (1%) :</i>	<i>2 484,00 € HT</i>	SUBVENTION Volet 3 :	115 078.40 € HT
<i>Recherche amiante/HAP:</i>	<i>1 520,00 € HT</i>	Département du Loiret	
<b>Coût HT d'opération :</b>	<b>287 696,00 € HT</b>	40%	
Montant TTC :	345 235,20 € TTC		
		Reste à charge de la commune	57 539.20 € HT
		Fonds propres 20%	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>287 696.00 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>287 696.00 € HT</b>

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier du Département au titre du Volet 3 concernant l'aménagement de la rue de la Poste.

#### **47-2021 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE DE LA RUE DE LA POSTE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Suite au regroupement des écoles rue de la Poste, le conseil municipal souhaite engager des travaux pour l'aménagement de la rue de la Poste afin de sécuriser les flux de tous les usagers et notamment des élèves qui cheminent de la garderie à la cantine, la gestion du stationnement, l'enfouissement des réseaux aériens.

Le Maire expose à l'assemblée que les études préalables et les travaux relatifs à cette affaire sont éligibles à un soutien financier au titre de la DETR entre 25 et 50 % du montant total des dépenses.

Il rappelle que, conformément à l'article L1111-10 du Codes des collectivités territoriales, « la collectivité maître d'ouvrage doit apporter une participation minimale de 20% du montant total des financements accordés par des personnes publiques au projet soutenu. »

Vu le détail estimatif réalisé en collaboration avec Cap Loiret et la CAUE, et approuvée par la commission Travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
MONTANT DES TRAVAUX	248 400.00 € HT		
<i>Stationnement et voirie</i>	<i>162 000.00 € HT</i>		
<i>Assainissement</i>	<i>86 400.00 € HT</i>		
<i>Géomètre:</i>	<i>3 000,00 € HT</i>	DETR 40%	115 078.40 € HT
<i>Maîtrise d'œuvre (12%) :</i>	<i>29 808,00 € HT</i>		
<i>Bureau de contrôle (1%) :</i>	<i>2 484,00 € HT</i>		
<i>SPS (1%) :</i>	<i>2 484,00 € HT</i>	SUBVENTION Volet 3 :	115 078.40 € HT
<i>Recherche amiante/HAP:</i>	<i>1 520,00 € HT</i>	Département du Loiret	
		40%	
<b>Coût HT d'opération :</b>	<b>287 696,00 € HT</b>		
Montant TTC :	345 235,20 € TTC		
		Reste à charge de la commune	57 539.20 € HT
		Fonds propres 20%	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>287 696.00 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>287 696.00 € HT</b>

**ADOpte** le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier au titre de la DETR concernant l'aménagement de la rue de la Poste.

### **BILAN FINANCIER**

L'exercice budgétaire n'étant pas clôturé, les montants annoncés ne sont pas définitifs. Toutefois, cette situation budgétaire permet de mettre en exergue la bonne maîtrise des dépenses communales.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Pour l'exercice 2021, la section fonctionnement est excédentaire de **50 968.08 €**, soit un résultat cumulé de **267 049.55 €**.

Le résultat 2021 d'investissement est de **287 083.44 €**, soit un résultat cumulé de **362 989.50 €**

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 est de **137 445.02 €**, soit un résultat cumulé de **253 561.53 €**.

Le résultat 2021 d'investissement est de **106 142.90 €** soit un résultat cumulé de **749 820.14 €**

## **BILAN DES TRAVAUX**

### ***Rénovation énergétique du gymnase :***

Modernisation de l'éclairage du gymnase (LED)	=> 17 271.94€ HT
Isolation thermique des alvéoles de stockage du gymnase	=> 32 633.08 € HT

### ***Groupe scolaire Paul Fort :***

Aménagement du plateau sportif	=> 113 375.00 € HT
occultants sur clôtures	=>2 840.00 € HT
Lettrages	=>1 707.00 € HT

### ***Cimetière :***

Ajout de 6 cavurnes et 6 cases de columbariums	=> 6 877.00 € HT
--	------------------

### ***Fleurissement :***

Création et aménagement de massifs floraux	=> 12 651.55 € HT
--	-------------------

## **PROJETS**

Aménagement et sécurisation de la rue de la Poste

Renforcement défense Incendie : création de 4 points supplémentaires (chemin des bœufs, route d'Orléans et rue de Colmart)

Aménagement du bureau du Sivom dans le groupe scolaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*

*Affiché le 20 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT*